

Vous retrouverez ci-dessous les réponses à différentes questions portant sur nos activités de formation.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à l'aide du formulaire de contact de notre site internet ou par mail : [sc-ohse@objectif-hse.com](mailto:sc-ohse@objectif-hse.com). Nous nous engageons à vous répondre en 48 heures.

**Retrouvez ci-dessous les réponses aux questions suivantes en cliquant dessus directement dans le sommaire.**

Quels sont les horaires des formations ?

Comment s'inscrire à une formation ?

Où en est votre commande ?

Quand vais-je recevoir ma convocation pour assister à la formation ?

Quel est le nombre de stagiaires par session ?

Quand allons-nous recevoir les attestations de formation et la feuille de présence ?

Comment faire pour me rendre sur le lieu de ma formation ?

Où se trouve votre règlement intérieur ?

Les repas sont-ils compris dans le tarif de la formation ?

Des hébergements sont-ils proposés à proximité ?

## Quels sont les horaires des formations ?

Nos stages de formation se déroulent habituellement de 9h à 17h30 ;

Ces horaires peuvent être adaptés :

- en accord avec l'ensemble des participants en cas d'éventuelles contraintes de transport (train, avion, etc...).
- à la demande du prescripteur pour les formations en intra-entreprise.

## Comment s'inscrire à une formation ?

### **En intra-entreprise :**

Rapprochez-vous de votre responsable de formation pour plus d'informations.

### **En inter-entreprise :**

Vous pouvez nous contacter soit par mail à [sc-ohse@objectif-hse.com](mailto:sc-ohse@objectif-hse.com), soit depuis la page contact de notre site internet.

Nous reviendrons vers vous dans un délai de 48 heures.

Une convention ou un contrat de formation rempli par OBJECTIF-HSE est envoyé en 2 exemplaires au Responsable formation identifié lors de la demande. Si vous souhaitez que votre Opérateur de compétences (OPCO) prenne en charge le paiement de la formation, il vous appartient :

- d'effectuer la Demande préalable d'accord de Prise en Charge (DPC) vers l'OPCO au plus tard en même temps que la demande d'inscription ;
- de communiquer le nom de l'OPCO concerné et ses coordonnées à OBJECTIF-HSE lors de l'inscription.
- Dans le cas contraire (DPC faite trop près de la formation ou après la formation), l'éventuelle acceptation de prise en charge ne sera pas connue d'OBJECTIF-HSE, et votre entreprise sera facturée directement.

Pour finaliser votre inscription, vous devrez nous retourner les documents ci-dessous qui vous seront préalablement transmis par mail :

1. la fiche d'entrée en formation remplie.
2. la convention ou le contrat de formation signé par courrier à l'adresse suivante :

OBJECTIF-HSE  
28 rue des carrières  
27400 La Haye-Malherbe

**ATTENTION :** Avant toute inscription définitive, les modalités de financement (OPCO, employeur, CPF...) doivent impérativement avoir été validées.

## Où en est votre commande ?

Toutes les inscriptions sont traitées dans les plus brefs délais, au plus tard une semaine après leur réception. Une convention de formation vous sera alors transmise.

Deux semaines avant la date de début de la formation, vous recevrez votre convocation. En cas d'annulation de son fait, OBJECTIF-HSE vous proposera une date de report.

## Quand vais-je recevoir ma convocation pour assister à la formation ?

Dans tous les cas, aucune convocation ne sera émise en l'absence de convention ou contrat de formation signé.

### **En intra-entreprise :**

La convocation de stage est adressée au participant à la formation au maximum 15 jours avant la date de début de formation par l'intermédiaire du responsable formation. Ce document récapitule les éléments nécessaires à votre participation : intitulé du stage, date et lieu.

### **En inter-entreprise :**

La convocation de stage est adressée au participant à la formation au maximum 15 jours avant la date de début de formation. Ce document récapitule les éléments nécessaires à votre participation : intitulé du stage, date, lieu et plan d'accès. Une copie de ce document est également envoyée au responsable formation.

## Quel est le nombre de stagiaires par session ?

Pour garantir l'efficacité de nos formations, développer l'interactivité entre les stagiaires et l'animateur, et favoriser l'apprentissage par des cas pratiques, nous limitons les groupes à 15 stagiaires maximum.

## Quand allons-nous recevoir les attestations de formation et la feuille de présence ?

A l'issue de la formation, nous faisons parvenir au responsable de l'inscription les attestations de stage ainsi que la feuille de présence avec émargements.

Si toutefois ces documents étaient involontairement égarés, nous pourrions vous en refaire parvenir dans la journée par e-mail. N'hésitez pas à nous contacter par mail : [sc-ohse@objectif-hse.com](mailto:sc-ohse@objectif-hse.com).

## Comment faire pour me rendre sur le lieu de ma formation ?

### **En intra-entreprise :**

Le lieu correspond généralement au site de votre entreprise. S'il s'agit d'un autre site de votre entreprise, prenez contact avec l'accueil de celui-ci pour de plus amples informations.

### **En inter-entreprise :**

La convocation de stage qui vous sera adressée précisera le lieu et les modalités d'accès. Tous les sites que nous sélectionnons pour les formations inter-entreprises sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Où se trouve votre règlement intérieur ?

Les organismes de formation sont tenus de rendre leur règlement intérieur accessible à leurs apprenants. Vous trouverez notre règlement intérieur sur la page « Nos prestations » de notre site internet.

## Les repas sont-ils compris dans le tarif de la formation ?

### **En intra-entreprise :**

La prise en charge des repas des participants est à la discrétion du prescripteur de la formation. Rapprochez-vous de votre responsable de formation pour plus d'informations.

### **En inter-entreprise :**

Les prix que nous pratiquons incluent le café d'accueil ainsi que la « pause-café ». Pour le déjeuner, nous avons sélectionné pour vous des restaurants de proximité qui permettent de prendre des repas en commun dans un cadre convivial favorisant les échanges. Sur chacun de nos lieux de formation, les repas du midi sont à votre charge, sauf accord contraire.

Dans tous les cas, les éventuels repas du soir sont à votre charge.

## Des hébergements sont-ils proposés à proximité ?

Pour les formations en inter-entreprise, nous sélectionnons dans la mesure du possible des lieux présentant des hébergements à proximité. Nous pouvons vous fournir sur demande une liste d'hébergements situés à proximité.

Les frais d'hébergements sont obligatoirement à votre charge. En aucun cas, OBJECTIF-HSE ne pourra être tenu responsable de la qualité des prestations du lieu d'hébergement.